



CDI en CDD pour autre poste

Par **uh_75**, le **15/03/2013 à 20:39**

Je suis en CDI mais on me propose de changer de poste dans cette meme entreprise pour un CDD de 1 an. Est ce que si je ne fais pas l'affaire dans ce nouveau poste en CDD, est ce que je reste en CDI vis-à-vis de l'entreprise elle-meme ?

Par **Ales**, le **16/03/2013 à 01:36**

Bonjour,

Non puisque sinon vous conserveriez votre contrat de CDI dont la rémunération ect ce qui est impossible donc on vous propose de quitter votre CDI pour un CDD avec un terme précis.

Par **moisse**, le **16/03/2013 à 09:05**

En réalité la situation n'est pas impossible si la signature du CDD est précédée d'une démission.

A éviter en tout état de cause.

La pratique dans la situation exposée est la mise en oeuvre d'un avenant de transfert d'un poste vers un autre avec une période probatoire, terme qui désigne la période d'essai aux nouvelles fonctions.